



Déclaration UNSA Education **au CTSD du 8 mars 2017**

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres du Comité Technique,

Un plan d'action interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants a été présenté mercredi 1^{er} mars dernier par Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des droits des Femmes. Le programme gouvernemental s'attache aux maltraitances physiques et sexuelles faites aux enfants, c'est à dire aux personnes de moins de 18 ans, en ciblant les plus jeunes, mais sans oublier les adolescents.

L'UNSA Éducation salue ce plan car il devrait permettre de faire enfin un état des lieux sur l'impensable et surtout proposer un ensemble de mesures pour mieux repérer et prévenir les cas de maltraitance.

L'UNSA Éducation revendique un plan de formation spécifique des personnels de l'éducation, qui peuvent être confrontés à tout moment à des situations diverses de maltraitance d'enfants. L'accompagnement de ces enfants et adolescents est important par des personnels qualifiés, mais les signes d'alerte, les modalités de transmissions d'information sont tout aussi nécessaires et importantes afin de prévenir au plus vite les situations.

D'autre part, l'UNSA Éducation rappelle que si selon les estimations, les maltraitances ont le plus souvent une origine familiale (75%), elles peuvent aussi être institutionnelles, y compris dans des institutions qui par nature ont vocation à protéger des enfants.

C'est bien dans ce contexte que l'UNSA Education salue la création d'un poste d'assistant(e) social(e) et de trois postes d'infirmière/infirmier sur le département de Loire Atlantique sous réserve de la tenue du CTA. Ces créations sont un début mais ne sont évidemment pas suffisantes pour permettre de diminuer la charge de travail de ces collègues et leur permettre de travailler dans de bonnes conditions. En effet lors des groupes de travail nous avons pu constater que certaines zones étaient compliquées à pourvoir et que la non stabilisation de ces personnels sur leur poste rend plus difficile le suivi des situations des élèves et des familles.

D'autre part, nous tenons à vous communiquer dans cette déclaration, parce qu'il est important de dire aussi lorsque les choses sont positives, que L'UNSA Education a apprécié l'esprit d'écoute dans lequel se sont déroulés les deux groupes de travail précédant le CTSD sur la localisation des postes infirmiers et d'assistante sociale.

Monsieur le Directeur Académique, vos services ont sollicité les chefs d'établissement pour créer des postes fixes après les Conseils d'Administration, postes pour lesquels les chefs d'établissement avaient choisi de demander des BMP. Même si l'UNSA Education accueille favorablement la création de postes d'enseignants, il n'en reste pas moins que des supports fixes implantés sur des montages instables car liés à des temps partiels ou à des effectifs incertains peuvent créer des situations humaines difficiles ou des difficultés de fonctionnement. Nous espérons que ces décisions de dernière minute ne mettront pas en difficulté les établissements et les personnels nouvellement nommés.

Pour terminer, L'UNSA Education veut souligner que même si la formation sur la réforme des collèges a été de grande ampleur pour les enseignants et CPE, les besoins dans les établissements existent encore. Les personnels infirmiers, assistants sociaux, etc n'ont pas eu de formation et sont pourtant aussi sollicités. Tous les personnels impactés par cette réforme, mais aussi les personnels des lycées ont besoin de temps de concertation à la fois pour travailler dans l'interdisciplinarité, la co-intervention, mais aussi pour travailler avec les collègues de même discipline, pour travailler sur la liaison école-collège... Nous l'avons déjà dit, cette réforme nécessaire ne peut pas se mettre totalement en place en une année, plusieurs années seront sans doute nécessaires et des temps doivent être proposés aux équipes afin que des projets puissent aboutir dans des conditions de travail correct.

Nous vous remercions.